## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) 2020/878)

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit AntiCement

Code du produit KWZ 939

**UFI** 99R6-1DA7-1813-X83X

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du Decalcifier

**mélange** Catégorie d'utilisateurs: utilisateurs professionnels.

**Utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise KWZ Industrie AG

Ringstrasse 15 CH-8600 Dübendorf

Telefon +41 44 404 22 88 [8-17h] Telefax +41 44 404 22 99

Help-desk: info@kwzag.ch / www.kwzag.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** Tox Info Suisse : [24h/7d]

Tel. 145 / info@toxinfo.ch

Date d'émission 03.03.2021

Version 1.0

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1B, H314

Règlement (CE) No. 1272/2008 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

**Information complémentaire** Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.





#### 2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence** P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

Informations supplémentaires Aucun(e).

**Identificateur de produit** Acide méthylsulfonique, No.-CAS 75-75-2, No.-CE 200-898-6

methyl dihydrogen phosphate, No.-CAS 812-00-0, No.-CE 212-379-1

Acide phosphorique, No.-CAS 7664-38-2, No.-CE 231-633-2

**2.3. Autres dangers** Pas de dangers particuliers à signaler.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

Formulation.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Acide méthylsulfonique	10% - 20%	Skin Corr. 1B H314	NoCAS: 75-75-2 NoCE: 200-898-6 NoIndex: 607-145-00-4
methyl dihydrogen phosphate	2,5% - 5%	Skin Corr. 1B H314	NoCAS: 812-00-0 NoCE: 212-379-1
Acide phosphorique	1% - 2%	Skin Corr. 1B H314 [Skin Corr. 1B H314: C ≥ 25 %   Skin Irrit. 2 H315: 10 % ≤ C < 25 %   Eye Irrit. 2 H319: 10 % ≤ C < 25 %]	NoCAS: 7664-38-2 NoCE: 231-633-2 NoIndex: 015-011-00-6
Oleylbis(2-hydroxyethyl)amine	0,1% - 1%	Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1A H314, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410	NoCAS: 25307-17-9 NoCE: 246-807-3

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.

Contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les vêtements et les

chaussures contaminés. Appeler un médecin dans les cas graves.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant

au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le

faire. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.

# **Ingestion**Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de graves brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser un produit chimique sec, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Pas de contraintes agent extincteur.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. Porter des vêtements de protection.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Conseils pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les

yeux. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre

du modèle AB 2 [EN 141].

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

**6.4. Référence à d'autres sections** Voir chapitre 8 et 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Dans le récipient fermé de moins de 2 ans sur la date de fabrication de conserves. Classe de stockage 8B.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups Switzerland - Occupational Exposure

Limits - TWAs - (MAKs)

Switzerland - Occupational Exposure

Limits - STELs - (KZWs)

Developmental Risk Group C

2 mg/m3 TWA [MAK] (inhalable dust)

4 mg/m3 STEL [KZW] (inhalable dust)

8.2. Contrôles de l'exposition

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément Contrôles techniques appropriés

aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel

> n'est normalement nécessaire. En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de

protection appropriées. Appareil respiratoire avec filtre AB 2 [EN141].

Protection des mains Gants de protection conformes à EN 374. Gants en Butyl. Temps de percée: > 8 h.

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le Protection des yeux

rincage oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant

la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Risques thermiques Ne pas chauffer le produit.

Contrôle d'exposition de

l'environnement

Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Eliminer les déchets de produits ou

les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Solution aqueuse. Couleur Incolore. Odeur Caractéristique. Point de fusion/ point de Non déterminé.

congélation:

Point d'ébullition ou point initial /

intervalle d'ébullition:

Non déterminé.

Non déterminé. Non déterminé.

Inflammabilité: Limites inférieure et supérieure

d'explosion: Point d'éclair: n'a pas de point d'éclair

Température d'auto-inflammation: Non déterminé. Température de décomposition: Non déterminé. pH: <1

Viscosité cinématique: Non déterminé.

Solubilité: complètement miscible (Eau)

Coefficient de partage n-octanol/eau

(valeur log):

Non déterminé.

Non déterminé. Pression de vapeur:

Densité et/ou densité relative: 1.02 Densité de vapeur relative: Non déterminé. Caractéristiques des particules: Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité** Voir section 10.3

10.2. Stabilité chimique Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition si le produit est entreposé

et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de dangers particuliers à signaler.

**10.4. Conditions à éviter** Chauffé en présence d'air. Ne pas congeler.

10.5. Matières incompatibles Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides

afin d'éviter des réactions exothermiques. Corrode les métaux communs.

10.6. Produits de décomposition

dangereux

Aucun sous utilisation appropriée.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Toxicité aiguë** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Acide méthylsulfonique (CAS 75-75-2)

DL50/orale 200 mg/kg. (Rat)

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

Dermal LD50 Rabbit = 2740 mg/kg (JAPAN\_GHS) Inhalation LC50 Rat > 850 mg/m3 1 h(NLM\_CIP) Oral LD50 Rat = 1530 mg/kg (JAPAN\_GHS)

**Corrosion/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Provoque des brûlures des yeux.

Sensibilisation respiratoire/cutanée Négligeable.

Cancérogénicité Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

**Toxicité pour la reproduction** Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible.

**Danger par aspiration**Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

**Expérience chez l'homme** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques

physiques, chimiques et

toxicologiques

Provoque de graves brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Acide méthylsulfonique (CAS 75-75-2)

LC50/96h/poisson 73 mg/l. (OECD) CE50/48h/daphnie 260 mg/l. (OECD)

12.2. Persistance et dégradabilité Inclus tensioactifs répondent aux critères de biodégradabilité comme définis dans le

règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**12.4. Mobilité dans le sol**Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.5. Résultats des évaluations PBT

et vPvB

Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni

bioaccumalable ni toxique (PBT).

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Pas d'information disponible.

**12.7. Autres effets néfastes** Non dangereux pour l'eau.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé

Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 20 01 29 . Les résidus sont à traiter comme des déchets

dangereux.

Emballages contaminés Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la

solution de travail. Code d'élimination des déchets 15 01 02.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification

UN 1760

14.2. Nom d'expédition des Nations

unies

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

8

14.4. Groupe d'emballage

**14.5. Dangers pour l'environnement** Polluant marin: Non.

14.6. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de

I'OMI

Non applicable.

#### Règlement type des ONU

ADR/RID UN 1760.

Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A., SOLUTION (Acide

méthylsulfonique, Acide phosphorique).

Classe 8.

Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 8. Code de classement C9.

Numéro d'identification du danger 80.

Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Catégorie de transport 3.

Code de restriction en tunnels (E).

**IMDG** 

Nom d'expédition des Nations unies: CORROSIVE LIQUID, N.O.S., Solution

(Methanesulfonic acid, Phosphoric acid).

Classe 8.

Groupe d'emballage III. Etiquettes IMDG 8. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-B.

Polluant marin: Polluant marin: Non..

**IATA** UN 1760.

Nom d'expédition des Nations unies: Corrosive liquid, n.o.s., Solution (Methanesulfonic

acid, Phosphoric acid).

Classe 8.

Groupe d'emballage III. Etiquettes IATA 8.

Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852 (5 L).

Instruction d'emballage (LQ): Y841 (1 L).

Instructions de conditionnement (avion cargo): 856 (60 L).

**Navigation fluviale ADN** UN 1760.

Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A., SOLUTION (Acide

méthylsulfonique, Acide phosphorique).

Classe 8.

Groupe d'emballage III. Etiquettes ADN 8. Code de classement C9. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.

**Autres Informations** Aucun(e).

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires CPID-Nr.: 136695-32

Seuil quantitatif (OPAM): 20'000 kg.

Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004:

<5%: agents de surface non ioniques Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.

Classe de stockage 8. (CH)

VOC (CH) = 0%

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Non demandé.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Révision** Changements depuis la dernière version: remaniement général.

Signification des abréviations et acronymes utilisés

CPID: Chemical Product IDentification / Registre-public-des-produits [CH] CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)

MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.

VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)

Les principales références bibliographiques et sources de données L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

donnees

Procédure de classification

Méthode de calcul.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation

appropriées à l'intention des opérateurs.

**Autres informations** 

Voir mode d'emploi de produit/etiquette.

Mode d'emploi

Clause de non-responsabilité

Conserver hors de la portée des enfants.

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des

spécifications de qualité.